

# BULLETIN D'ADHESION 2018

## SOYONS NOMBREUX POUR NOS 100 ANS !



• Œuvre des Orphelins des Douanes - 118 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris • tél : 01 44 52 14 14 •

Madame, Monsieur, cher(e) collègue, cher(e) ami(e) de l'Œuvre,

comme il y a cent ans, nous appelons la corporation ainsi que toutes celles et ceux qui y sont attachés, à adhérer massivement à notre belle Association. L'ODOD est toujours présente auprès des enfants dans les joyeux moments, comme dans les plus tristes, apportant un véritable soutien moral et financier.

Votre adhésion témoigne de votre attachement à notre grande famille de cœur, et perpétue l'histoire pour que brille longtemps cette pépite !

La Présidente, Marie Devred



**Bulletin d'adhésion 2018 à joindre au règlement** si possible avant le 28 février 2018, svp sans agrafe ni trombone. Ou **renouvellement de l'adhésion en ligne sur le site [www.odod.fr](http://www.odod.fr), rubrique «espace adhérent»**. En cas d'oubli ou de perte de vos identifiants et mot de passe vous pouvez nous contacter par mail [contact@odod.fr](mailto:contact@odod.fr) ou par téléphone au **01 44 52 14 14**.



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Douanier :  En activité Interregion ..... Direction .....  
 À la retraite Comité..... N° d'adhérent .....

Autre: lien avec la douane .....

Ma situation a changé en 2017 (préciser uniquement ce qui a changé) :

N° téléphone: \_\_\_\_\_ Mail : .....@ .....

Nouvelle adresse postale: \_\_\_\_\_

Complément adresse: \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Je ne souhaite pas recevoir la version papier du magazine *Le Pupille* et les autres publications.

Je veux recevoir mon appel à cotisation par mail (ne pas oublier de l'indiquer au dessus).

Je verse le montant de ma cotisation<sup>(1)</sup> : **12,00 €**

J'apporte mon soutien à l'action de l'Œuvre par un don complémentaire de<sup>(1)</sup> : ..... €

**TOTAL DE MON VERSEMENT : ..... €**

**ANNÉE 2018**

<sup>(1)</sup> Les cotisations ainsi que les dons effectués à l'Œuvre des Orphelins des Douanes, association reconnue d'utilité publique, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% (selon la loi de finances en vigueur, voir le Code Général des Impôts).